



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N° 2021_90001_0007

A Marseille, le 1^{er} décembre 2021

Direction Générale Adjointe ville plus juste, plus sûre et plus proche

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Prestations de sécurité humaine pour l'Hôtel de Ville de Marseille

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 1, posée le 30/12/2021 :

Il y aurait une incohérence dans le CCTP dans l'article 4.2 Prestations récurrentes pour la prestation n°2 : prestation sur le site Bargemon

Prestation H24, 7 jours sur 7 jours, constituée par un agent (ADS) situé à l'entrée du Pavillon Bargemon :

du lundi au vendredi de 19H30 à 7H : missions de surveillance ou de contrôle d'accès

du vendredi 19h30 jusqu'au lundi 7h : mission de ronde de surveillance

pour le samedi matin de 7h à 12h : il s'agit de sécuriser les besoins éventuels d'accès au pavillon Bargemon (ceci pouvant être modifié, notamment lors des jours fériés)

puis du samedi 12h au lundi 7h : en poste au PC pour assurer des missions connexes de sécurité jusqu'à l'arrivée de l'agent d'accueil Ville de Marseille

Il ne s'agit pas de prestation en H24 mais de prestations de nuit de 19h30 à 07h00 7 jours sur 7 et en journée les samedi et dimanche de 07h00 à 19h30

Pouvez-vous nous confirmer les horaires de la prestation ?

Réponse 1, transmise le 14/12/2021 :

Les horaires de prestation mentionnés dans l'article 4.2 du CCTP, prestation récurrente sur le site Bargemon correspondent à notre besoin .

Il s'agit bien d'une prestation H24, 7 jours sur 7 jours, constituée par un agent (ADS) du lundi au dimanche.

Cette prestation se décline comme suit :

- du lundi au vendredi de 19H30 à 7H : missions de surveillance ou de contrôle d'accès
- du vendredi 19h30 jusqu'au lundi 7h : mission de ronde de surveillance
 - pour le samedi matin de 7h à 12h : il s'agit de sécuriser les besoins éventuels d'accès au pavillon Bargemon (ceci pouvant être modifié, notamment lors des jours fériés)
 - puis du samedi 12h au lundi 7h : en poste au PC pour assurer des missions connexes de sécurité jusqu'à l'arrivée de l'agent d'accueil Ville de Marseille

Pour précision s'agissant des périodes comprises du lundi au vendredi de 7H à 19H30 l'agent reste en poste au PC pour assurer des missions connexes de sécurité.

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

En date du 1/12/2021, les documents de la consultation citée en objet ont été modifiés comme suit :

- le C.C.T.P article 4.2

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Il est demandé aux candidats de veiller à bien prendre en compte cette dernière version du document dans leur offre. Toute version antérieure à celle modifiée ce jour, remise au titre de l'offre, ne pourra pas être acceptée et entraînera l'irrégularité de l'offre.

La date limite de remise des offres initialement prévue le 4 janvier 2022 à 16H00 est maintenue.

